



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat Général

Direction des Ressources Humaines

Service de gestion du personnel

Sous-Direction des personnels administratifs, techniques,  
d'exploitation et des transports terrestres

Bureau du recrutement des personnels administratifs,  
techniques, d'exploitation et des transports terrestres

### LES FONCTIONS

Les techniciens de l'environnement appartiennent à un corps de **catégorie B** des personnels de l'Etat.

Ils sont principalement affectés à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (**ONCFS**), à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (**ONEMA**) et dans les **parcs nationaux**.

Ils interviennent dans l'une des trois spécialités suivantes :

Espaces protégés ;  
Milieux et faune sauvage ;  
Milieux aquatiques.

Ils participent, sous l'autorité du directeur de l'établissement, aux missions techniques et de police de l'environnement dévolues aux établissements dans lesquels ils sont affectés, dans le domaine de la protection de la faune et de la flore, de la chasse, de la pêche en eau douce et de la protection des espaces naturels. Ils exercent notamment les missions qui leur sont prescrites par la loi en matière de police de l'eau, de la pêche, de la nature et de la chasse. A cet effet, ils recherchent et constatent les infractions aux réglementations pour lesquelles ils sont commissionnés et assermentés.

Ils mènent et coordonnent des actions de surveillance, de gestion, d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine naturel. Ils sont chargés d'assurer la collecte des données et la réalisation d'études sur l'état des espèces et des milieux naturels. Ils organisent et participent à des actions

d'accueil, de pédagogie et d'information auprès du public. Ils peuvent être appelés à participer à des plans ou des opérations de secours.

Ils assurent l'encadrement des agents placés sous leur autorité.

## LE RECRUTEMENT

**Les techniciens de l'environnement sont recrutés :**

► **Par concours externe commun aux trois spécialités :**

Ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat, d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue équivalente.

► **Par concours interne commun aux trois spécialités :**

Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics administratifs qui en dépendent, en fonctions à la date de clôture des inscriptions et justifiant de 4 années de services publics au au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Pour se présenter à ces concours, les candidats doivent être titulaires du permis de conduire les véhicules automobiles (catégorie B) et d'un diplôme de natation reconnu par le ministre chargé de la jeunesse et des sports et attestant que le candidat est apte à parcourir au moins cinquante mètres à la nage.

► **Par promotion interne :**

par inscription sur une liste d'aptitude ouverte aux agents techniques de l'environnement et comptant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle la liste est établie au moins 10 ans de services effectifs dans le corps des agents techniques de l'environnement.

► **Les épreuves des concours :**

<i>ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ</i>	<i>DURÉE</i>	<i>COEFFICIENT</i>
<b><u>Épreuve n°1 : Français</u></b>  Concours externe : cette épreuve consiste en une rédaction ou un commentaire de texte.  Concours interne : cette épreuve consiste en une note de synthèse rédigée à partir d'un dossier à caractère professionnel.	<b>3h00</b>	<b>2</b>
<b><u>Épreuve n°2 : mathématiques</u></b>  Cette épreuve consiste à répondre à des questions à choix multiples (QCM).	<b>2H00</b>	<b>1</b>



<b>ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
<p><b>Épreuve n°3 :</b></p> <p><b>Concours externe :</b> sciences de la vie et de la terre, chimie:</p> <p>Cette épreuve consiste à répondre à des questions à choix multiples (QCM).</p> <p><b>Concours interne :</b> connaissance et gestion de la nature. Trois QCM sont proposés portant chacun sur un domaine différent, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faune terrestre et ses habitats,</li> <li>- faune, flore, milieux aquatiques,</li> <li>- biodiversité et écosystèmes.</li> </ul> <p>Les candidats choisissent l'un d'eux au début de l'épreuve.</p>	<b>2H00</b>	<b>2</b>
<p><b>Épreuve n°4 :</b></p> <p><b>Concours externe :</b> géographie et organisation politique et administrative de la France :</p> <p>Cette épreuve consiste à répondre à des questions à choix multiples (QCM).</p> <p><b>Concours interne :</b> droit pénal et droit de l'environnement :</p> <p>Cette épreuve consiste à répondre à des questions à choix multiples (QCM).</p>	<b>1H00</b>	<b>1</b>

<b>ÉPREUVES D'ADMISSION</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
<p><b>Épreuve n°1 : Épreuves physiques</b></p> <p><b>Natation :</b> 200 mètres nage libre chronométrés ; départ plongé ou sauté.</p> <p><b>Course d'endurance :</b> 5 000 mètres chronométrés.</p>	Voir le tableau des barèmes en annexe	<b>2</b>
<p><b>Épreuve n°2 : Épreuve d'observation et d'interprétation et lecture de carte</b></p> <p>Cette épreuve consiste en des questions et des petits exercices à partir de photographies et de cartes topographiques.</p>	<b>2H00</b>	<b>2</b>
<p><b>Épreuve n°3 : Entretien avec le jury (sans préparation)</b></p> <p><b>Concours externe :</b> cet entretien est destiné à mettre en</p>	<b>30 minutes environ</b>	<b>7</b>



<b>ÉPREUVES D'ADMISSION</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
<p>lumière la motivation et l'aptitude des candidats aux fonctions.</p> <p><b>Concours interne</b> : cet entretien est destiné à mettre en lumière la motivation et l'aptitude aux fonctions et l'expérience professionnelle des candidats.</p>		

**IMPORTANT** : pour être nommés, les lauréats doivent satisfaire aux épreuves d'un test psychotechnique. Ce test est destiné à déceler les inaptitudes éventuelles à exercer des missions de police et à porter une arme.

► **Le programme des épreuves :**

- **Le programme du concours externe :**

**MATHÉMATIQUES**

**Algèbre**

Fonctions polynômes : développement, factorisation.

Polynômes du second degré.

Équations et inéquations :

- équations et inéquations à une inconnue ;
- systèmes d'équations ou inéquations à deux inconnues à coefficients numériques.

**Statistiques et probabilités**

Statistique descriptive :

- série statistique à une variable quantitative ;
- fréquences, fréquences cumulées ;
- paramètres de position et de dispersion.

Probabilités :

- probabilité d'un événement, réunion et intersection de deux événements ;
- cas où les événements élémentaires sont équiprobables ;
- probabilité conditionnelle ; événements indépendants ;
- loi binomiale ;
- loi de Laplace-Gauss.

**Géométrie**

Géométrie plane :

- configurations usuelles du plan : alignement, concours, parallélisme, orthogonalité, calculs de distances, d'angles, d'aires.

Géométrie dans l'espace :

- description et étude de solides simples ; calculs d'aires et de volumes ;
- parallélisme de deux droites, de deux plans, d'une droite à un plan ;
- orthogonalité de deux droites, d'une droite et d'un plan ; plan médiateur.

**Analyse**

Dérivation.

Limites d'une fonction.

Étude de fonctions rationnelles.



Primitives d'une fonction.  
Fonctions logarithme et exponentielle.  
Intégrale d'une fonction sur un segment.

## SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE, CHIMIE

### **Les principales fonctions de la chimie organique :**

- alcool, acide carboxylique, aldéhyde, cétone, ester, amine : structure, nomenclature, réactions caractéristiques.

La composition chimique de la matière vivante : les biomolécules (glucides, protides, lipides).

Les lois fondamentales de la chimie des solutions : eau, les solutions acidobasiques, oxydoréduction.

### **Les énergies :**

- les différentes formes d'énergie : énergie thermique, énergie rayonnante, énergie nucléaire, énergie électrique (courant continu), énergie chimique ;
- les échanges énergétiques : transformations mutuelles ;
- unités d'énergie ;
- notion de rendement des transformations d'énergie ;
- principe de conservation.

### **L'organisation cellulaire.**

#### **La classification des êtres vivants :**

- méthodes d'identification des espèces animales et végétales ;
- principes de systématique ;
- notion de plan d'organisation.

#### **La notion d'écosystème :**

- les constituants d'un système et leurs interactions ;
- fonctionnement et évolution des écosystèmes.

#### **Les flux de matière et d'énergie de la cellule à l'écosystème :**

- matière et énergie dans la cellule ;
- matière et énergie au niveau de l'organisme humain ;
- matière et énergie dans les écosystèmes.

#### **L'information génétique, son expression et sa transmission :**

- le message héréditaire chez les procaryotes et les eucaryotes ;
- les virus ;
- la mitose ;
- transmission de l'information génétique par la reproduction sexuée.

#### **Le fonctionnement d'un organisme animal :**

- le système nerveux ;
- le système hormonal ;
- le système immunitaire ;
- le système digestif ;
- la physiologie de la reproduction.

#### **La géologie :**

- volcanisme, croûte océanique ;
- séismes, déformation des roches ;
- continents, océans, structure du globe ;
- tectonique globale ;
- la circulation de matière dans le globe ;



- roches métamorphiques, granitiques et sédimentaires ;
- cycles des roches, critères de détermination ;
- les grands traits de l'histoire de la Terre ;
- impact de l'activité humaine sur les ressources non renouvelables, roches énergétiques, gestion des nappes phréatiques, prévention des risques naturels.

#### **Eau/sol/végétation/climat :**

- eau : caractéristiques physico-chimiques d'une eau naturelle ;
- sol : composition physique, biologique, physico-chimique ;
- végétation : fonctions vitales d'une plante, notions de croissance et de développement, les capteurs, les relations sociales au sein du peuplement végétal ;
- climat : les facteurs climatiques.

#### **Les interactions :**

- sol-climat : nature des interactions (érosion, ruissellement, lessivage/filtration/ressuyage, hydromorphie/cohésion, adhésivité, plasticité, stabilité structurale, battance/exposition, réchauffement/délitement, fissuration) ;
- sol-plante : nature des interactions (influence de la structure du sol sur le développement racinaire/évolution de la matière organique) ;
- climat-plante : nature des interactions (photopériodisme, thermopériodisme/accidents climatiques) ;
- climat-sol-être vivant : nature des interactions (relations plante-êtres vivants/relations plante-ennemis et ravageurs).

## **GÉOGRAPHIE ET ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA FRANCE**

### **A. - Géographie**

La structuration de l'espace français et les enjeux autour de cet espace :

- la structuration de l'espace français : l'espace rural, l'espace industriel, les espaces des activités tertiaires, la politique d'aménagement du territoire, la France dans l'espace européen ;
- les enjeux qui pèsent sur l'espace rural.

Les systèmes français de production agricole, les facteurs de leur évolution, leurs relations avec l'espace :

- les principaux systèmes de production agricole dans l'espace national ;
- la genèse et la dynamique des actuels systèmes de production agricole ;
- les relations entre les systèmes de production agricole et l'espace.

Les perspectives pour l'agriculture française et le développement rural :

- les différentes fonctions de l'agriculture et la nouvelle demande sociale ;
- paysan, agriculteur, exploitant rural ;
- agriculture, milieu rural et développement rural.

### **B. - Organisation politique et administrative de la France**

L'organisation des pouvoirs de la République :

- les institutions de la Ve République ;
- l'administration de l'Etat et les collectivités territoriales ;
- les institutions françaises et l'Union européenne.

L'organisation de la justice en France :

- les principes généraux d'organisation judiciaire et les principes relatifs au fonctionnement de la justice ;
- les juridictions : judiciaires, administratives et celles extérieures aux deux ordres ;
- les juges, les officiers du ministère public, les auxiliaires du juge et les auxiliaires des parties.



- Le programme du concours interne :

## MATHÉMATIQUES

Programme identique à celui du concours externe de recrutement dans le corps des techniciens de l'environnement.

## CONNAISSANCE ET GESTION DE LA NATURE

### **Domaine faune terrestre et ses habitats**

Connaissances des espèces animales terrestres :

- reconnaître les principales espèces animales terrestres et les situer dans un groupe systématique ;

- les aspects de la biologie des espèces animales terrestres indispensables à leur gestion.

Techniques de suivi et de gestion des populations animales terrestres :

- méthode de suivi des populations animales terrestres ;

- méthode et technique de gestion des populations animales terrestres.

Démarche de gestion des habitats de la faune terrestre :

- définition d'un habitat de la faune terrestre ;

- diagnostic de l'état du milieu ;

- définition de la valeur patrimoniale ;

- définition des objectifs de gestion ;

- les outils et les techniques de gestion.

### **Domaine faune, flore, milieux aquatiques**

Connaissances des espèces animales et végétales aquatiques :

- reconnaître les principales espèces animales et végétales aquatiques et les situer dans un groupe systématique ;

- les aspects de la biologie des espèces animales et végétales aquatiques indispensables à leur gestion.

Techniques de suivi et de gestion des populations animales et végétales aquatiques :

- méthode de suivi des populations animales et végétales aquatiques ;

- méthode et technique de gestion des populations animales et végétales aquatiques.

Démarche de gestion des milieux aquatiques :

- définition d'un milieu aquatique ;

- diagnostic de l'état du milieu ;

- définition de la valeur patrimoniale ;

- définition des objectifs de gestion ;

- les outils et les techniques de gestion.

### **Domaine biodiversité et écosystèmes**

Connaissance générale des systèmes vivants : biosphère, écosystèmes, êtres vivants :

- l'inventaire d'un milieu et de ses acteurs : un milieu et ses éléments, les facteurs abiotiques, les facteurs biotiques ;

- la diversité des êtres vivants : classification des êtres vivants, organisation cellulaire, organisation des êtres pluricellulaires ;

- la dynamique des écosystèmes : les constituants d'un système et leurs interactions, le fonctionnement et l'évolution d'un écosystème, le rôle de l'homme dans la transformation des écosystèmes.

Un espace naturel : composantes, agencement spatial, structures, fonctionnements et interactions :

- les stratégies de description et d'analyse ;

- les données écologiques, paysagères et agro-zootecniques ;

- les composantes socio-économiques et juridiques ;

- le fonctionnement et la dynamique des milieux.



- La démarche de gestion d'un espace naturel :
- les acteurs opérationnels : leurs objectifs, leurs techniques et leur logiques ;
  - évaluation de la valeur patrimoniale ;
  - définition des objectifs de gestion.
- Outils et techniques de gestion d'un espace naturel :
- plan de gestion : élaboration, contrôle et suivi des résultats de gestion ;
  - réhabilitation, maintien, valorisation.

## DROIT PÉNAL ET DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

### **A. - Droit pénal**

Historique du droit pénal.

Naissance et évolution du droit pénal.

L'infraction.

La responsabilité pénale et les personnages de l'infraction.

Les causes d'irresponsabilité ou d'atténuation de la responsabilité pénale.

La sanction pénale.

La répression des infractions : les organes de la police judiciaire, le ministère public, les juridictions répressives, le déroulement des poursuites pénales.

### **B. - Droit de l'environnement**

Principes fondamentaux.

Les institutions chargées de la protection de l'environnement :

- les personnes publiques ;
- les personnes morales de droit privé.

La protection des espèces animales et végétales :

- la préservation des espèces menacées ;
- le droit de la chasse ;
- le droit de la pêche.

La protection des espaces naturels convoités :

- la protection de la forêt ;
- la protection de la montagne ;
- la protection du littoral.

La protection des espaces naturels, rares et fragiles :

- les sites et les monuments naturels ;
- les espaces naturels sensibles ;
- les parcs nationaux ;
- les parcs naturels régionaux ;
- les réserves naturelles ;
- les zones humides.

Le droit des installations classées :

- les diverses catégories d'installations classées ;
- le fonctionnement ;
- le contrôle.

La protection et la gestion de l'eau :

- la gestion et la protection globale des ressources en eau ;
- le contrôle des utilisations individuelles.

## **LA FORMATION À L'ISSUE DU CONCOURS**

Le lauréat effectue un stage d'un an, organisé sous l'égide de **l'Institut de formation de l'environnement (IFORE)**. Ce stage se compose pour partie d'enseignements dispensés en centres de formation et pour partie de stages pratiques organisés dans des services ou établissements chargés de mettre en oeuvre l'action publique en matière d'environnement.



La formation a pour objectif d'intégrer les techniciens de l'environnement stagiaires dans le service public de l'environnement par l'acquisition d'une culture commune et de leur permettre de maîtriser les capacités nécessaires à l'exercice de leurs missions en toute sécurité.

**Cette formation comprend :**

- un enseignement commun ;
- un enseignement propre à chaque spécialité ;
- des enseignements complémentaires portant notamment sur la sécurité.

**La formation porte notamment sur les domaines suivants :**

- encadrement ;
- technologies (gestion des milieux et des peuplements, police du patrimoine) ;
- sciences de la vie et de la Terre ;
- domaine socio-économique ;
- domaine juridique et administratif ;
- communication.

Cette formation est prise en charge par le ministère et les établissements sous tutelle. En contrepartie, le stagiaire s'engage à servir l'Etat pendant une durée minimale de 5 ans.

## LA RÉMUNÉRATION

A l'issue de son succès au concours, le lauréat est nommé **fonctionnaire stagiaire pendant une année**, au terme de laquelle il sera titularisé si son stage est jugé satisfaisant.

Pour information, un technicien de l'environnement perçoit une rémunération moyenne annuelle de :

- **16 289, 71 €** (indice brut 306 et indice nouveau majoré 297, hors régime indemnitaire) au 1er échelon de son grade,
- **25 394, 39 €** (indice brut 544 et indice nouveau majoré 463, hors régime indemnitaire) au dernier échelon de son grade.

NB : Valeurs au 1er octobre 2008

## LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Vous pouvez devenir TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

► **Par concours professionnel :**

ouvert aux techniciens comptant au moins 5 ans de services effectifs en qualité de technicien de l'environnement et au moins six mois d'ancienneté dans le 5e échelon de leur grade au 1er janvier de l'année du concours.

► **Par tableau d'avancement :**

ouvert aux techniciens de l'environnement ayant atteint au moins le 8e échelon de leur grade au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau.

Pour information, un technicien supérieur de l'environnement perçoit une rémunération moyenne annuelle de : **26 820,43 €** (indice brut 579 et indice nouveau majoré 489, hors régime indemnitaire) au dernier échelon de ce grade.

Vous pouvez ensuite devenir CHEF TECHNICIEN DE L'ENVIRONNEMENT :

► **Par tableau d'avancement :**

ouvert aux techniciens supérieurs de l'environnement comptant au moins 8 ans de services effectifs dans le corps des techniciens de l'environnement et au moins un an d'ancienneté dans le 2e échelon de leur grade au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau.

Un chef technicien de l'environnement perçoit une rémunération moyenne annuelle de : **28191,62 €** (indice brut 612 et indice nouveau majoré 514, hors régime indemnitaire) au dernier échelon de ce grade.

Vous pouvez également accéder à la catégorie supérieure (catégorie A) et devenir **INGÉNIEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT** :

► **Par examen professionnel** : ouvert aux techniciens de l'environnement n'ayant pas atteint le dernier échelon du grade de chef technicien de l'environnement et justifiant de 10 années de services publics.

► **Par inscription sur une liste d'aptitude** : ouverte aux techniciens de l'environnement ayant atteint le dernier échelon du grade de chef technicien de l'environnement.

## LES STATISTIQUES

ANNÉE 2007 (EXTERNE/INTERNE)	
POSTES OFFERTS	30/20
INSCRITS	2111/176
PRÉSENTS	700/64
ADMISSIBLES	109/48
ADMIS LISTE PRINCIPALE	30/20
ADMIS LISTE COMPLÉMENTAIRE	30/17





Présent  
pour  
l'avenir

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)